



Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE VINGT SEPT MARS à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 20 mars 2025

Etaient présents : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LARONDE Véronique, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MASSON Joffrey, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : HADJI Nadia, MARION Laurent,

Etaient absents : BIDET Grégory, DEBOURGES Serge,

Pouvoirs : HADJI Nadia à LAMOUCHE Bruno, MARION Laurent à BUSSERON Philippe

Christophe LACOMBE est élu secrétaire de séance

Délibération n° 14-27/03/2025

DEMANDE DE DEROGATION AUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité aux collectivités de demander une dérogation à l'inspection académique afin de continuer d'appliquer dès la rentrée 2025 les rythmes scolaires à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 et 9 heures à 11 heures 45 et de 13 heures 15 à 16 heures 30 pour la classe maternelle).

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de demander une dérogation et charge Monsieur le Maire des démarches à effectuer afin de continuer d'appliquer en septembre 2025 le rythme de 4 jours.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 31 mars 2025

Le Maire,

